

**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - FIXATION DES TARIFS 2014/2015**

**CONSIDERANT** que la valeur du point dans la fonction publique n'a pas été augmentée en 2013,

**CONSIDERANT** la proposition de maintenir les tarifs votés pour l'année scolaire 2013/2014 comme ci-dessous :

Tarifs instrument :

ENFANT	Cycle 1	Cycle 2
LANDIVISIEN	213,34 €	249,27 €
HORS LANDIVISIAU	341,81 €	399,50 €
ADULTE		
LANDIVISIEN	600,89 €	
LANDIVISIEN AVEC ENFANT (S) INSCRIT (S)	480,71 €	
NON LANDIVISIEN	721,71 €	
NON LANDIVISIEN AVEC ENFANT (S) INSCRIT (S)	577,37 €	
ETUDIANT LANDIVISIEN	416,91 €	

Tarifs annuels de l'éveil musical :

ENFANT	Propositions 2014 / 2015
LANDIVISIEN	111,04 €
NON LANDIVISIEN	146,95 €

Tarifs annuels de la chorale et du solfège :

ENFANT	Propositions 2014 / 2015
LANDIVISIEN	51,15 €
NON LANDIVISIEN	84,06 €

**CONSIDERANT** la proposition de reconduire le taux de dégressivité appliquée les années précédentes pour les élèves inscrits à un cours d'instrument, à l'éveil musical et à la chorale, soit :

- moins 15 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant,
- moins 20 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant et plus.

**CONSIDERANT** la proposition de maintien de la formule « coup de pouce » aux enfants landivisiens en fonction du quotient familial calculé par la CAF/MSA :

Quotient familial	Déduction par enfant
< et = à 300 €	45 € / an
entre 301 et 400 €	35 € / an
entre 401 et 500 €	25 € / an
entre 501 et 600 €	15 € / an
entre 601 et 700 €	10 € / an
entre 701 et 900 €	7 € / an

**CONSIDERANT** l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 4 juin 2014,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PAR** 27 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 voix contre du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

**AUTORISE** Madame le Maire à appliquer les tarifs ci-dessus,

**L'AUTORISE EGALEMENT** à reconduire la formule « coup de pouce ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 24 juin 2014

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le.....3.0. JUIN. 2014

Et de la publication, le.0.1. JUIL. 2014....

Fait à Landivisiau, le....3.0. JUIN. 2014..

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

